



# MAIRIE

## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 26 janvier 2010

Étaient présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1er Adjoint - François HERMET, 2ème Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - François MOULIN - Joël PAGES -

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

### **RÈGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIÈRE DE LA CROIX LONGUE**

Le Maire ouvre la séance et propose la lecture du règlement intérieur du cimetière de la Croix Longue qui vient d'être élaboré. Cette lecture appelle plusieurs observations qui donnent lieu à un débat et des modifications sont apportées le cas échéant. Après un tour de table, ce règlement est approuvé à l'unanimité. Ce document est consultable en Mairie.

### **TARIF DÉNEIGEMENT**

Après examen du tarif horaire pratiqué par les communes du canton pour le déneigement, il a pu être vérifié que la rémunération de l'agent communal chargé de ce service est bien à la hauteur des autres collectivités.

En conséquence, le tarif reste inchangé à 46 € HT de l'heure.

À la demande de Raymond CHABERT, Bertrand REVERSAT et François HERMET seront chargés de le prévenir les jours de tourmente afin d'effectuer un passage supplémentaire.

Suite aux travaux réalisés sur la voirie de Rimeizenc, le déneigement est désormais possible à l'intérieur du village.

### **DISSOLUTION DU SIE NASBINALS – AUMONT-AUBRAC**

Étant devenu obsolète le Syndicat Intercommunal d'Electrification est dissout suite à la restructuration des services. Dorénavant, tout est regroupé au SDEE. Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer avec le SDEE une convention d'affectation des réseaux d'électrification figurant maintenant à son actif.

### **MÉDECINE PRÉVENTIVE**

La convention pour la médecine préventive des employés de la commune est réactualisée pour l'année 2010.

### **CONVENTION SATEP-SATESE**

Le Maire est autorisé à signer la convention pour l'assistance technique pour le réseau d'eau potable (SATEP) et d'assainissement (SATESE).

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

En vue de la préparation du budget de 2010, le Maire propose de définir le montant des subventions à attribuer aux associations. Après discussion le tableau suivant est retenu :

Asso. de la Terre de Peyre	100 €
Ecole Privée *	18 000 €
Asso. des Élus de Lozère	30 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Asso. des Chasseurs	100 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €
Présence 48	100 €

\* Y compris la dépense de fonctionnement obligatoire pour une école sous contrat d'association.

## **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Seront reconduites dans ce budget les dépenses courantes de fonctionnement.

Quant à l'investissement, il conviendra d'inscrire :

- Pose du portail et aménagement de la cour des gîtes du Fau...
- Agrandissement d'un logement à l'ancienne école de Beauregard (ceci permettra le maintien d'une famille avec 2 enfants dans notre école)
- Réfection de divers ponts (réparation et peinture des rambardes).

Études :

- Épanchage du réseau d'assainissement du village du Fau.
- Réseaux d'assainissement et aménagement du village de Charmals.

## **QUESTIONS DIVERSES**

◇ Trèfle Lozérien : autorisation est donnée pour emprunter les voies communales.

◇ Repas des Aînés : date à définir.

◇ Journée culturelle : peut-être une fête du pain en août.

◇ Inauguration du pont de las fédés : date à fixer.

◇ ADSL : tout laisse à penser que nous aurons le Haut Débit vers le mois de juin pour les abonnés raccordés au répartiteur du FAU.

◇ Tout venant : demande du Maire de la Fage Mtx pour l'entretien du chemin de Grandviala-le-Vieux à la départementale N° 987 situé sur notre commune.

◇ Pour clôturer le dossier du pont de las fédés, reste la phase d'aménagement des abords par des plantations de saules et de noisetiers exigées par la MISE. Ces plantations ne pourront s'effectuer au mois d'avril qu'à la condition expresse que les clôtures des pâtures soient entretenues pour préserver les arbustes.

La séance est levée le 27 janvier à 0h45,

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT